



maison de famille depuis 200 ans

Par **saminne**, le **30/04/2019** à **23:29**

Bonjour,

Mon oncle laisse pour héritier ses frères et soeurs, il était propriétaire de la maison familiale, qui est dans la famille depuis plusieurs siècles.

Mon père, (son frère) est héritier, il y a 5 héritiers, personne ne veut de la maison. Moi (nièce) je veux acheter cette maison, mais le prix demandé est trop élevé. Que puis-je faire ?

merci pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **01/05/2019** à **10:02**

Bonjour,

Par essence même, une vente n'est possible que lorsque vendeur et acheteur se mettent d'accord sur le prix de la chose.

Si vous n'êtes pas d'accord pour acheter au prix demandé, vous ne pouvez rien faire (à part négocier)...

Par **youris**, le **01/05/2019** à **10:08**

bonjour,

je comprends que votre oncle est décédé, et que ses héritiers acceptant la succession, ont reçu la maison en héritage mais qu'ils veulent la vendre mais pour l'instant ce sont les héritiers qui sont propriétaires du bien en indivisaion.

à part négocier, je ne vois pas de solution.

salutations

Par **saminne**, le **27/05/2019** à **01:05**

Bonjour, Merci, pour votre aide, mon père est indivisaire et va obtenir la maison, seulement le prix est toujours élevé, comment le faire baisser (en tant qu'indivisaire) svp ?

(suite supprimée, doit faire l'objet d'une autre discussion).

Par **youris**, le **27/05/2019** à **10:33**

bonjour,

pour acheter, il faut être d'accord sur la chose et le prix.

vous ne pouvez pas contraindre les vendeurs à baisser leur prix, il ne vous reste que la négociation.

si aucun héritier ne voulait de la maison, ils pouvaient renoncer à la succession.

salutations

Par **saminne**, le **06/06/2019** à **23:55**

Je vous remercie pour votre aide. Ils n'allaient pas renoncer à l'héritage, même si certains vont hériter de 4500 € , et donner 45 % à l'état (en représentation de leur père). Cette maison a une valeur de 30 000 à 40 000 €, il y a beaucoup d'amiante à enlever, énormément de travaux, elle sera mise sur la part de mon père, mais pas à une valeur au dessus de son prix, y a t il une procédure pour qu'un juge fixe sa vraie valeur ?

Par **janus2fr**, le **07/06/2019** à **06:34**

Bonjour,

Quand vous dites "elle sera mise sur la part de mon père", est-ce que cela signifie qu'un partage a été accepté par les héritiers et que donc seul votre père héritera de la maison ?